



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019
N° d'ordre de la délibération : 70
N° de feuillet : 1/1**

Date de la convocation : 17 septembre 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 11
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le jeudi 26 septembre 2019 à 10 heures,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à
Toulouse, sous la présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Avenant n°1 au lot n°3 du marché des audits énergétiques

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN et Patrice RIVAL.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération en date du 3 Juillet 2014, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ».

Vu l'acte d'engagement entre le SDEHG et la société Green Alternative pour le marché « audits énergétiques de bâtiment communaux en Haute Garonne Lot n°3 » notifié le 21/02/2018.

Par courriel en date du 6 août 2019, le SDEHG a été informé de dissolution de Green Alternative pour devenir GADS à compter du 26/06/2019.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant au marché public précité, sans incidence financière, et transférant les obligations de la société Green Alternative à la société GADS ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 14 OCT. 2019